,

engagement des élus des collectivités dans la démarche Natura 2000 est primordial pour améliorer l'efficacité de sa mise en œuvre. Leurs compétences, leur implication sur les enjeux socio-économiques du territoire et leur investissement dans les autres politiques publiques sont des atouts pour la préservation des habitats et des espèces. Déjà mobilisés au travers de leur participation au Comité de Pilotage (COPIL) des sites, une implication accrue de leur part dans cette dynamique collective contribuera à la qualité environnementale de nos territoires et à la santé de nos sociétés.



• La connaissance de l'outil, un prérequis indispensable

Pour mobiliser les élus de votre COPIL sur les thématiques Natura 2000, il faut avant tout les informer :

- sur la nécessité de préserver les écosystèmes pour l'équilibre de nos territoires en rappelant que leur préservation relève d'un engagement collectif pour un bénéfice commun;
- sur les plus-values qu'apporte cette préservation et Natura 2000 pour le territoire et la collectivité ;
- sur le fonctionnement de Natura 2000, et les moyens d'actions que les élus ont pour y contribuer, de manière directe ou indirecte.

Pour cela vous pouvez lui présenter le guide « Le rôle clé des élus dans la mise en œuvre de Natura 2000 en mer ». Ce document à destination des élus aura encore plus d'impact si vous prenez le temps de le leur présenter, et de répondre aux questions que le document ne manquera pas de susciter.

De plus, des réunions et sorties de terrains sont le meilleur moyen d'informer votre élu de manière concrète sur ce qui se passe dans le site Natura 2000.



❸ Valoriser l'engagement

Chaque engagement compte, il faut le partager!

Une fois un engagement pris avec un élu de votre COPIL, mettez-le en avant :

- sur la page internet du site Natura 2000,
- sur le site internet de la collectivité et/ou dans la presse locale,
- sur vos réseaux sociaux

Cela valorise l'engagement de cet élu et de sa collectivité auprès des citoyens et des acteurs locaux, et cela contribue à l'atteinte de l'objectif commun fixé.

Les bénéfices sont d'autant plus grands que cet engagement peut motiver d'autres élus et acteurs à se mobiliser sur des actions similaires.

Publier sur cet engagement et sur Natura 2000 favorise aussi l'information des citoyens sur la démarche et sur son rôle dans la préservation des écosystèmes et dans le maintien de l'équilibre des territoires.

Une fois cet engagement pris et rempli, la motivation et l'envie de s'investir sur d'autres actions (potentiellement plus ambitieuses) ne seront que plus grandes !

❷ Un engagement pour Natura 2000

Pour initier cet engagement bénéfique pour tous, vous pouvez réfléchir avec chaque élu à une action peu coûteuse pour lui (en termes de temps, de moyens, etc.) sur laquelle il pourra s'engager pour contribuer à Natura 2000. Il faut que l'action soit facilement réalisable pour lui comme pour vous.

Cet engagement l'aidera à concrétiser sa contribution à Natura 2000 et à la dynamique collective de préservation des habitats et espèces.

Vous pouvez réfléchir ensemble à sa mise en œuvre au cours de l'année.

Des pistes d'engagement sont proposées dans la fiche qui suit. Vous pouvez les proposer aux élus de votre COPIL. Laissez-les choisir ce qui leur semble réalisable et le plus utile pour Natura 2000, mais également être force de proposition. N'hésitez pas à leur proposer vos propres engagements, adaptés au contexte de votre



À mesure qu'un élu s'implique dans Natura 2000, son intérêt peut croître et il peut ainsi vouloir s'engager davantage.

Vous pourrez l'accompagner sur un engagement supplémentaire en l'aidant à mettre en place des actions qui nécessitent plus de temps ou de moyens.

Il est bénéfique de rencontrer des gestionnaires et des élus d'autres collectivités et de faire une visite de terrain sur leurs sites Natura 2000 par exemple. C'est l'occasion de découvrir quelles actions ils mènent et de réfléchir collectivement aux améliorations possibles et aux moyens de les reproduire sur d'autres territoires.







Je visite le site Natura 2000 avec l'animateur pour en comprendre tous les enjeux.

Je choisis un habitat et/ou une espèce de mon territoire et je découvre tous ses secrets avec l'animateur.

2

3

Je prends connaissance du Document d'objectifs (DOCOB) avec l'animateur et j'en comprends toutes les subtilités et les intérêts pour mon territoire.

J'assure un lien régulier avec l'animateur, de manière informelle et au travers d'une réunion trimestrielle.



J'informe mes concitoyens sur Natura 2000 et je prépare des articles réguliers avec l'animateur pour présenter dans le bulletin local les actions Natura 2000 en cours, une espèce, un enjeu...

Je les informe en organisant des journées de la nature.



Je m'informe et je communique auprès des usagers concernés sur les chartes et contrats Natura 2000 proposés sur mon territoire.

Par exemple, dans la continuité des actions que mène ma collectivité à destination des plaisanciers, je promeus la charte «plaisancier partenaire» auprès de associations de mon territoire.

Avec l'animateur, je choisis une mesure du DOCOB en lien avec mes compétences et avec les actions de ma collectivité et je facilite sa mise en œuvre.

7

Par exemple, je parraine une mesure du DOCOB visant la réduction de la pollution en mer lorsque ma collectivité est très impliquée et motrice sur ce sujet



Je concours à Natura 2000 en mettant en œuvre des actions positives pour la biodiversité, présentées dans le guide « le rôle clé des élus dans la mise en œuvre de Natura 2000 en mer » et qui s'inscrivent dans les dynamiques de ma collectivité.

> Par exemple, je protège et revalorise les zones humides de mon territoire, écrins d'une riche biodiversité et zone d'expansion des crues ; je favorise l'installation ou la pérennisation d'une aire marine éducative sur mon territoire, etc.

Et des engagements particulièrement adaptés à mon site!



